



AVIS PUBLIC ENTRÉE EN VIGUEUR

Règlement no. 320-2023 relatif au traitement des élus municipaux et remplaçant le règlement no. 305-2022

Aux citoyens de la Municipalité de Caplan,

Avis public est donné par le directeur général par intérim :

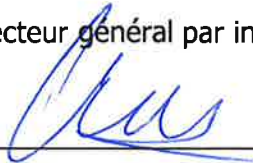
Que lors d'une séance ordinaire du Conseil municipal tenue 6 mars 2023, il y a eu l'adoption du :

Règlement no. 320-2023 relatif au traitement des élus municipaux et remplaçant le règlement no. 305-2022.

Que ce règlement est disponible sur le site Internet de la Municipalité.

Donné à Caplan, ce 13 mars 2023.

Le directeur général par intérim,



Vital Cyr